

Réf dossier : 1960
N° ordre de passage : 7
N° annuel : C2017_0516

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 6 NOVEMBRE 2017

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune d'Isneauville - Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du public : approbation

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Isneauville a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 8 décembre 2008, révisé-simplifié le 16 avril 2012, modifié-simplifié le 21 janvier 2013, modifié le 11 mars 2013, modifié-simplifié le 9 septembre 2013 et modifié le 12 décembre 2016.

Par courrier du 16 juin 2017, la commune d'Isneauville a sollicité la Métropole Rouen Normandie afin d'engager une 3^{ème} modification simplifiée de son PLU, afin de rectifier une erreur matérielle.

Par arrêtés des 29 juin et 12 juillet 2017, le Président de la Métropole Rouen Normandie a prescrit la modification-simplifiée n° 3.

Les modalités de la mise à disposition du public ont été définies par délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016. Deux avis annonçant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 3 ont été insérés dans les éditions du Paris Normandie des 3 et 24 juillet 2017, mis en ligne sur les sites internet de la commune d'Isneauville et de la Métropole Rouen Normandie et affiché aux sièges respectifs.

La mise à disposition du public du projet de modification n° 3 du PLU de la commune d'Isneauville s'est déroulée du lundi 21 août au mercredi 20 septembre 2017 inclus, en mairie d'Isneauville ainsi qu'au siège de la Métropole Rouen Normandie où des registres ont été mis à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses observations. Le dossier du projet de modification simplifiée était également mis en ligne sur les sites internet de la commune et de la Métropole Rouen Normandie.

Le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune d'Isneauville a été notifié aux Personnes Publiques Associées et à Monsieur le Maire d'Isneauville par courrier en date du 16 juin 2017, en amont de la mise à disposition du public.

A l'issue de cette mise à disposition, on relève, un courrier du 19 juillet 2017 de la CCI et un courrier du 20 juillet 2017 de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime.

La Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime émet un avis favorable sans remarque particulière, et la CCI un avis favorable assorti de remarques concernant notamment le toilettage du règlement par la suppression des dispositions inapplicables (article 5 sur les minimums parcellaires, article 12.2, sur les participations pour non réalisation d'aires de stationnement et article 14 sur les COS).

Par ailleurs, une observation est consignée dans le registre tenu à disposition du public en mairie

d'Isneauville. Elle émane de A. FOCHE-DUVAL Architecte Conseil du CAUE concernant les articles 7.1. des zones Ua et Ub, dans lesquels la formulation devrait être complétée afin de tenir compte des emprises « privées » en complément des emprises publiques.

Par conséquent, le bilan de la mise à disposition est tiré en précisant que le projet de modification simplifiée nécessite d'être adapté afin de tenir compte des remarques de la CCI et du CAUE.

Il est donc proposé d'approuver la modification n° 3 du PLU d'Isneauville, telle qu'annexée à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016 précisant les modalités de mise à disposition du public des projets de modification de PLU et l'exposé des motifs,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Isneauville approuvé le 8 décembre 2008, révisé-simplifié le 16 avril 2012, modifié-simplifié le 21 janvier 2013, modifié le 11 mars 2013, modifié-simplifié le 9 septembre 2013 et modifié le 12 décembre 2016,

Vu le courrier du Maire de la commune d'Isneauville en date du 16 juin 2017,

Vu le dossier de modification simplifiée n° 3 du PLU d'Isneauville,

Vu les avis favorables de la CCI Rouen Métropole et Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime,

Vu la remarque du CAUE consignée dans le registre de mise à disposition du public,

Vu le bilan de la mise à disposition du public,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune d'Isneauville concerne uniquement la correction d'une erreur matérielle,
- que les modalités de la mise à disposition du public ont été précisées par délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016,
- le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune d'Isneauville a été notifié aux Personnes Publiques Associées et à Monsieur le Maire d'Isneauville, le 4 juillet 2017 et tenu à disposition du public du lundi 21 août au mercredi 20 septembre 2017 inclus,

- que le bilan de la mise à disposition implique de tenir compte des remarques de la CCI et du CAUE,

Décide :

- d'approuver le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune d'Isneauville tel qu'annexé à la présente délibération,

Précise que :

- conformément aux articles L 153-23 et suivants du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié de la commune d'Isneauville sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLU approuvé à Madame la Préfète de Seine-Maritime,

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie d'Isneauville, ainsi qu'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le Département de la Seine-Maritime, et publiée au recueil des actes administratifs,

- la présente délibération sera tenue à la disposition du public avec le dossier approuvé au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie d'Isneauville et, transmise aux personnes publiques associées accompagnées des pièces modifiées du PLU d'Isneauville.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 6 NOVEMBRE 2017

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20h35, Mme BERCES (Bois-Guillaume) jusqu'à 21h05, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h35 et jusqu'à 21h05, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BREUGNOT (Gouy) à partir de 18h28, Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h40, M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) à partir de 18h25 et jusqu'à 21h05, M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h25 et jusqu'à 21h05, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) à partir de 18h30 et jusqu'à 20h35, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) à partir de 18h23 et jusqu'à 20h20, Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h20, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DEMAURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h35 et jusqu'à 21h05, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) à partir de 18h12, Mme DESCHAMPS (Rouen) à partir de 18h22 et jusqu'à 21h05, Mme DIALLO (Petit-Couronne), M. DUBOC (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville) jusqu'à 21h05, M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h11 et jusqu'à 21h05, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18h42 et jusqu'à 21h05, M. FROUIN (Petit-Quevilly) jusqu'à 21h05, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly) à partir de 18h25, M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf) à partir de 18h40 et jusqu'à 21h05, M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houllme), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) jusqu'à 21h05, Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 21h02, Mme HECTOR (Rouen) jusqu'à 21h02, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel) jusqu'à 21h05, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h40, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 21h05, Mme LE COMPTE (Bihorel) à partir de 18h11 et jusqu'à 21h05, M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h30 et jusqu'à 20h, M. LETAILLER (Petit-Couronne) à partir de 18h28, Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen) à partir de 18h27 et jusqu'à 21h05, M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h48, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h27 et jusqu'à 21h05, M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) jusqu'à 21h05, Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M.

OVIDE (Cléon), M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h30 et jusqu'à 21h05, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen) jusqu'à 19h20, M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume) jusqu'à 21h05, M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) à partir de 18h20, Mme ROUX (Rouen) jusqu'à 21h05, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. PRIMONT (Rouen) à partir de 18h30 et jusqu'à 21h05, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. TEMPERTON (La Bouille), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h25, M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf) jusqu'à 18h58, M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie) à partir de 18h20.

Etaient représentés :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS à partir de 18h12, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, Mme BALLUET (Rouen) par M. PESSIOT, M. BARON (Freneuse) par M. LE NOE, Mme BEAUFILS (Le Trait) par M. CALLAIS, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. BURES (Rouen) par M. PRIMONT à partir de 18h30 et jusqu'à 21h05, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme GOUJON, M. DUCHESNE (Orival) par Mme BARRIS, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, Mme FOURNIER (Oissel) par Mme DIALLO, M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) par M. LETAILLEUR à partir de 18h28, M. GUILLIOT (Ymare) par M. GRENIER, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LEVILLAIN, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS à partir de 20h et jusqu'à 21h05, M. MARTINE (Malaunay) par Mme LEUMAIRE, M. MARUT (Grand-Quevilly) par M. BONNATERRE, M. MOURET (Rouen) par M. GERVAISE, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP à partir de 18h20, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. OBIN, Mme RAMBAUD (Rouen) par M. ROBERT à partir de 19h20, M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) par Madame GUGUIN jusqu'à 21h05, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. MERABET à partir de 18h58, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

M. BEREGOVOY (Rouen), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), M. DELALANDRE (Duclair), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. JAOUEN (La Londe), Mme LAHARY (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), Mme SLIMANI (Rouen), Mme TIERCELIN (Boos).